

Objectifs.

Se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de formation

Pré-requis.

Avoir suivi avec succès une vérification de leurs antécédents ou un contrôle préalable à l'embauche

Etre titulaire d'une carte professionnelle.

Avoir obtenu une certification d'agent de sûreté.

Personnels concernés

Personnes qui souhaitent exercer la fonction d'agent de sûreté

Durée.

10h30+15mn d'évaluation

Nombre maximum de stagiaire.

12 stagiaires.

Validation de la Formation.

Evaluation écrite sous forme de QCM.

Note minimum : 12/20.

Validité de la Formation.

Semestre calendaire

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Exercices, films et support stagiaire remis aux participants

Vidéoprojecteur, tableau blanc

Accueil

Présentation et déroulement de la session.

Objectifs pédagogiques généraux

- ◆ Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- ◆ Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile
- ◆ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- ◆ Connaissance des procédures de contrôle d'accès
- ◆ Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires (utilisés à l'aéroport)
- ◆ Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- ◆ Connaissance des procédures de notification
- ◆ Aptitude à identifier les articles prohibés
- ◆ Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté
- ◆ Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté
- ◆ Capacité à communiquer avec clarté et assurance
- ◆ Aptitude à identifier les articles prohibés
- ◆ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- ◆ Capacité à effectuer des fouilles manuelles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- ◆ Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- ◆ Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
- ◆ Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
- ◆ Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisés
- ◆ Connaissance des exigences applicables au transport
- ◆ Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- ◆ Connaissance des exigences de protection pour les bagages de soute
- ◆ Connaissance des méthodes d'inspection/de filtrage appropriées pour différents types de fret et de courrier
- ◆ Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- ◆ Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- ◆ Connaissance des prescriptions légales applicables
- ◆ Connaissance des prescriptions légales en matière de contrôle d'accès, notamment des exemptions et des procédures spéciales de sûreté
- ◆ Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- ◆ Connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- ◆ Connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
- ◆ Connaissance des techniques d'inspection des véhicules

- ◆ Connaissance des techniques de fouille manuelle
- ◆ Connaissances des exigences d'inspection/de filtrage applicables au fret et au courrier, et des procédures spéciales de sûreté
- ◆ Connaissances des motifs d'exemptions de l'inspection/du filtrage et des procédures spéciales de sûreté
- ◆ Connaissances des prescriptions légales applicables aux inspections de véhicules,
- ◆ Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

Evaluation

Evaluation sous forme de QCM